

Le dépistage de la syphilis par test rapide désormais possible en milieu associatif et médico-social

Mots-clés : #infectio #VIH-sida #juridique #soins de ville #santé publique #médico-social #diagnostic #patients-usagers #formation #dépistage #hépatites #prévention #paramédicaux

PARIS, 22 mai 2024 (APMnews) - Le dépistage de la syphilis par test rapide d'orientation diagnostique (TroD) peut désormais être réalisé en milieu médico-social ou associatif et dans les autres centres et établissements autorisés, dispose un arrêté publié mercredi au Journal officiel.

Ces structures pouvaient déjà procéder au dépistage par TroD des infections par le VIH et les virus de l'hépatite B et C (VHB et VHC), rappelle-t-on. L'arrêté publié mercredi, qui abroge celui du 16 juin 2021 sur le dépistage par TroD en milieu médico-social ou associatif, permet d'inclure la syphilis parmi les infections pouvant être dépistées dans ces structures.

Comme précisé dans un projet d'arrêté dont APMnews avait eu copie (cf [dépêche du 23/01/2024 à 12:50](#)), les personnels non médicaux des structures associatives et des établissements médico-sociaux concernés doivent suivre une formation préalable à l'utilisation de chaque TroD.

Celle-ci ne peut être inférieure à "l'équivalent de deux journées pleines", sauf si les personnes ont déjà bénéficié d'une formation pour la réalisation de certains TroD, auquel cas la formation complémentaire devra durer au moins une demi-journée.

Le recours aux TroD VIH, VHB, VHC et syphilis, qui, du fait de leur "facilité d'utilisation", peuvent être utilisés "hors les murs", "doit contribuer à compléter l'offre conventionnelle existante de dépistage [...] auprès des populations et des individus les plus exposés au risque de transmission de ces infections, notamment les populations ayant des difficultés à recourir à des structures de soins ou de prévention quelle qu'en soit la raison (géographique, sociale...) et les populations non ou insuffisamment dépistées qui seraient plus facilement convaincues du fait d'un dépistage immédiat par un test rapide", est-il rappelé dans le cahier des charges fourni en annexe de l'arrêté.

Les associations concernées sont celles "impliquées dans la prévention sanitaire ou la réduction des risques et des dommages associés à la consommation de substances psychoactives". Elles doivent disposer d'une convention d'habilitation, établie entre le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) territorialement compétente et le responsable de la structure associative, pour une durée de cinq ans.

Les établissements ou services médico-sociaux "impliqués dans la prévention sanitaire ou la réduction des risques et des dommages associés à la consommation de substances psychoactives", ainsi que les centres de santé sexuelle (CSS) et les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF), doivent quant à eux disposer d'une autorisation délivrée par le directeur général de l'ARS territorialement compétente.

Les personnes qui exercent ou interviennent dans les structures autorisées ou habilitées sont "soumises au respect du secret professionnel". Il est également précisé que les personnes et structures concernées sont tenues de "souscrire une assurance garantissant leur responsabilité civile" lors de la réalisation des TroD.

Le responsable de la structure doit par ailleurs, afin de pouvoir "orienter les personnes", conclure des

conventions avec "un ou plusieurs établissements de santé en capacité de prendre en charge des personnes infectées" ou avec un ou plusieurs Cegidd (centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic).

(Journal officiel, mercredi 22 mai, [texte 15](#))

sb/ed/APMnews

[SB2SDVO1M]

INFECTIO SIDA

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2024 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/81743/410475/le-depistage-de-la-syphilis-par-test-rapide-desormais-possible-en-milieu-associatif-et-medico-social&usid=81743>

Copyright Apmnews.com